



DESCRIPTIF DE POSTE

♦ **Intitulé du poste : Responsable de la coordination Petite enfance**

♦ **Cadre statutaire :**

Catégorie : A

Filière : Administrative ou Médico-sociale

Cadre d'emplois : Attaché ou Éducateur territorial de jeunes enfants, ou Puéricultrice cadre territorial de santé, ou Puéricultrice territoriale

♦ **Définition du poste :**

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique petite enfance.
- Accompagner les structures dans l'élaboration de leurs projets et l'accompagnement des équipes.
- Faciliter la prise de décision des élus et du directeur de Pôle.

♦ **Missions principales :**

- Mise en œuvre de la politique municipale en matière de Petite enfance
- Développe et structure la coordination locale petite enfance et ses modalités.
- Etre l'interlocuteur des institutions concernées (notamment CAF, Département - Collaboration avec la direction de l'enfance et de la famille, service de Protection Maternelle Infantile départemental).
- Veiller à la mise en œuvre et au suivi du Contrat Enfance Jeunesse et de la CTG.
- Animation des équipes en vue de développer une culture transversale et partagée de la petite enfance entre les différents établissements et services d'accueil, y compris des structures privées d'accueil de la toute petite enfance.
- Assistance et conseil technique auprès des élus.
- Développement et animation des partenariats.
- Accueil, orientation et coordination de la relation aux familles ou substituts parentaux.
- Veille juridique, sanitaire et sociale.
- Travailler sur des réponses innovantes au regard des besoins des familles, au regard de la gestion des emplois et des compétences, de l'évolution des équipements petite enfance.

- Coordination des projets d'établissements petite enfance.

♦ **Savoirs et savoir-faire :**

- Analyser les besoins des familles et des enfants et les évolutions de l'environnement social.
- Définir un projet éducatif en cohérence avec les orientations des élus et les politiques publiques de l'enfance et de la jeunesse.
- Informer les parents ou substituts parentaux sur les modalités de l'accueil des enfants.
- Comprendre la demande de l'enfant et de la famille pour proposer la solution la plus adaptée.
- Organiser l'accueil et l'intégration d'un enfant porteur de handicap.
- Animer et mettre en œuvre les dispositifs de concertation (conseils de crèches, etc.).
- Identifier et mobiliser les partenaires internes et externes.
- Travailler en équipe, partager les expériences et les informations.
- Organiser des échanges de pratiques professionnelles.
- Animer des réunions.
- Développer les moyens de prévention, d'éducation et de promotion de la santé de l'enfant.
- Dépister les signes d'appel, de mal-être physique ou psychique de l'enfant et alerter les services compétents.
- Organiser et planifier la surveillance médicale des enfants.
- Développer et piloter le projet éducatif de la structure en cohérence avec les projets des autres structures.
- Coordonner les différents projets pédagogiques et aider à leur adaptation.
- Animer des groupes de réflexion d'analyse des pratiques et de production.
- Analyser les effets et impacts des projets au regard des objectifs définis en amont.
- Exploiter les résultats de l'évaluation pour les projets futurs.
- Rendre compte.

♦ **Connaissances :**

- Des enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques publiques de la petite enfance.
- Des orientations et priorités des élus pour la petite enfance.
- De l'environnement territorial.
- Du projet éducatif, projet social et règlement intérieur.
- Des instances et processus de décision de la collectivité.
- Des méthodes et outils d'analyse et de diagnostic.
- Des droits et psycho-sociologie de l'enfant et de la famille.
- Diététiques, pédiatriques et psychologiques du jeune enfant

- Du rôle éducatif et préventif vis-à-vis des enfants et des parents.
- Des modes de prévention des maladies infantiles.
- En prévention/promotion de la santé et des techniques d'éducation pour la santé.
- Des signes de maltraitance et procédures à suivre du développement et du rythme du jeune enfant.
- Des gestes d'urgence.

♦ **Savoir être :**

- Avoir le sens du service public, des relations humaines et du travail en collectif.
- Dynamique, ponctuel.le, aimable, disponible, patient.e, discret.e et réactif.ve.

♦ **Conditions d'exercice :**

Amplitude d'ouverture des équipements : 7h30 - 18h30 ;
Astreintes téléphoniques de 7h30 à 18h30 ;
Temps de travail 37 heures hebdomadaires
10 jours RTT
35 jours de congés annuels

♦ **Moyens :**

- o Des locaux adaptés - poste informatique.
- o Les formations.
- o Les réunions d'équipe, les groupes de paroles.

♦ **Relations hiérarchiques :**

N+1 : Directeur de pôle

♦ **Relations fonctionnelles :**

- Internes :
 - o Les services municipaux.
- Externes :
 - o Les parents.
 - o Le réseau partenarial.

♦ **Diplômes et permis obligatoires :**

Diplôme d'Etat de puériculture ou diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.